DEPARTEMENT DE L'OISE
Arrondissement de CLERMONT
Canton de SAINT JUST EN CHAUSSEE
Commune de FOURNIVAL 60130
Téléphone 03 44 78 52 74.

2026 / 21P

ARRETE DU MAIRE

Objet : Restriction de circulation du 30/11/2026 au 30/12/2026

Le Maire de la Commune de FOURNIVAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu la Loi n° 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée et complétée par la Loi N° 82.623 du 22 Juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
Vu l'arrêté du 24 Novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes et l'instruction municipale Livre I. 8° partie " signalisation temporaire " pris en vertu de son article I et approuvé par arrêté interministériel du 15 Juillet 1974,
Vu la demande de l'entreprise MAISON ET FILS en date du 03 novembre 2026.
Considérant les travaux de branchement d'électricité aéro souterrain avec terrassement **au 5 grande rue,** à 60130 Fournival.

ARRETE

ARTICLE 1°: Le stationnement de tout véhicule sera interdit, la circulation sera alternée et la vitesse sera limitée à 30km/h au niveau du 5 grande rue, RD101, au droit du chantier.

ARTICLE 2° : Le présent arrêté est applicable pendant la durée des travaux **du 30/11/2026 au 30/12/2026** et sera affiché et publié selon les conditions habituelles.

ARTICLE 3°: La signalisation réglementaire sera mise en place, maintenue et entretenue par l'entreprise.

ARTICLE 4° : Les infractions aux instructions du présent arrêté seront poursuivies et réprimées conformément aux règlements en vigueur.

ARTICLE 5° : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de l'Oise
- L'UTD de Saint Just en Chaussée
- L'entreprise responsable des travaux.

Fait à FOURNIVAL, le 05 novembre 2026
Le Maire,
Olivier COULON

MAIRIE DE FOURNIVAL (OISE)